

Christian Grolier (FO) : “Pour les contractuels, un dispositif de titularisation dans la fonction publique analogue à la loi Sauvadet serait une bonne chose”

Il y a quelques jours, Christian Grolier, secrétaire général de la Fédération générale des fonctionnaires de Force ouvrière, a transmis un courrier au ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, pour réclamer un plan de sécurisation des contractuels. Le représentant syndical revient, pour Acteurs publics, sur les raisons de cette demande d'audience, à quelques mois des élections professionnelles.

Le 16 avril dernier, vous avez envoyé un courrier au ministre des Comptes publics, David Amiel, pour réclamer un plan de sécurisation en faveur des contractuels dans la fonction publique. Pourquoi porter cette revendication maintenant ?

Chez FO, nous gardons notre résolution formelle, c'est-à-dire que les emplois pérennes sur lesquels il existe un corps de fonctionnaires constitué doivent être occupés par des titulaires. Mais nous nous disons aussi qu'alors que près d'un quart de la fonction publique est composé de contractuels, il est judicieux de porter une revendication claire et nette, à quelques mois des élections professionnelles.

Même si les situations des contractuels sont très disparates, il faut que l'on parvienne à ne plus les laisser les seuls dans leur coin, à espérer individuellement, tous les trois ans, négocier une meilleure rémunération. D'autant plus qu'il existe aujourd'hui une disparité importante de salaires entre agents contractuels sur des missions pourtant comparables.

Le plan de sécurisation que vous réclamez pourrait-il ressembler à la loi Sauvadet, qui avait permis la titularisation de plus de 50 000 contractuels entre 2013 et 2018 ?

La mise en place d'un dispositif analogue à la loi Sauvadet, qui pourrait permettre de CDIser ou titulariser des contractuels, serait une bonne chose à nos yeux. Si le gouvernement décide de relancer un dispositif de ce type, FO sera donc preneur. Mais il

faudra que ce plan intègre à la fois des mesures de déprécarisation et des revalorisations salariales, avec une priorité donnée aux contractuels en poste sur des métiers administratifs, qui se sont multipliés depuis la loi de 2019.

Il faudra néanmoins, dans un premier temps, avoir été capable de répertorier de manière précise où sont les contractuels et ce qu'ils font, parce qu'on se rend compte qu'il y en a désormais quasiment partout. C'est probablement plus facile d'y parvenir à l'État que dans les autres versants, mais il faut quand même essayer.

Vous réclamez aussi un bilan du référentiel interministériel de rémunérations de la direction interministérielle du numérique, qui permet depuis 2019 aux employeurs de recruter des contractuels dans la filière cyber grâce à des dérogations salariales. Qu'est-ce que ce bilan pourrait apporter ?

Le principal apport de ce référentiel, même s'il concerne des métiers sur-rémunérés par rapport au reste des contractuels, c'est qu'il implique un principe d'égalité de rémunération, avec des fourchettes minimales et maximales clairement explicitées pour chaque métier concerné. Un premier bilan de ce référentiel, attendu depuis fin 2024, pourrait permettre de savoir comment la situation a été vécue par les agents recrutés dans ce cadre, si le dispositif fonctionne bien et s'il a donné lieu à des évolutions de salaire.

Cela pourra ensuite nous amener à une réflexion plus large, sur le besoin éventuel de créer des référentiels similaires pour les métiers administratifs ou techniques. Pour ces catégories, la création de tels référentiels ouvrirait la voie à une meilleure comparabilité avec les rémunérations des fonctionnaires, et faciliterait, par conséquent, la mobilité entre les différents employeurs publics.

Ne craignez-vous pas qu'une multiplication des référentiels dérogatoires contribue un peu plus à

faire augmenter le nombre de contractuels, au détriment du statut ?

Malheureusement, la marche semble déjà engagée dans l'administration... À partir de là, et face à l'augmentation constante du nombre de contractuels, nous ne pouvons plus ignorer toute une catégorie d'agents publics. Si nous voulons les défendre, en l'occurrence, il est essentiel d'obtenir des moyens concrets en leur faveur.

Par [Paul Idczak](#)



Fiers de nos missions

Exigeants sur nos droits!



fofinances@orange.fr



[FOfinances.fr](http://fofinances.fr)